

30 octobre 2019

**Réponse du Conseil administratif à la pétition du 5 juin 2018:  
«Pour la création d'un laser game dans le préau de l'école de  
Peschier».**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

(refusées par le Conseil municipal lors de la séance  
du 24 juin 2019, dans le rapport P-386 A)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-386 au Conseil administratif le 24 juin 2019.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

En préambule, le Conseil administratif tient à saluer la démarche entreprise par les enfants de l'école de Peschier, qui ont ainsi usé pour la première fois de leurs droits politiques. La pétition P-386 trouve son origine dans un atelier de sensibilisation au droit à la participation dispensé aux enfants lors des activités parascolaires de la mi-journée. Cet atelier est une réalisation consécutive au plan d'actions pour la promotion des droits de l'enfant, validé par le Conseil administratif en 2015.

*Les droits de l'enfant en Ville de Genève*

Ce plan d'actions repose sur trois axes. Il s'agit premièrement de maintenir et d'améliorer la qualité de vie des enfants à Genève. Il faut ensuite favoriser l'égalité d'accès aux prestations et l'intégration de tous les enfants à la vie de la Cité. Enfin, le plan d'actions encourage la promotion et la participation des enfants via une information adéquate et accessible.

La mise en œuvre du plan d'actions s'est réalisée par le biais d'initiatives diverses. Tout d'abord à travers les bâches de chantier réalisées par les enfants (par exemple aux Minoteries, au Grand Théâtre de Genève (GTG) ou encore à l'école de Pâquis-Centre). Ensuite, une page «Enfants» est réalisée dans chaque numéro du magazine *Vivre à Genève*. Un soutien a été donné à petits:pas. Ce projet d'encouragement précoce a pour but de faciliter l'intégration des enfants qui restent à l'écart des structures d'accueil de la petite enfance et de soutenir dans leurs pratiques éducatives des familles socialement isolées. Par ailleurs, un appel à idées a été lancé dans deux établissements scolaires des Eaux-Vives; 467 idées ont été recueillies. Enfin a été lancée la manifestation Coup de cœur des jeunes lecteurs.

Le plan d'actions pour la promotion des droits de l'enfant ainsi déployé a permis à la Ville de Genève d'obtenir le label du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) Suisse «Commune amie des enfants» en septembre 2018. Une réflexion est désormais entamée, afin de développer des actions en direction du public des 12-18 ans.

Début 2019, dans le cadre des premières célébrations autour du 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, le Conseil administratif a décidé de mettre l'accent sur la participation, et ce jusqu'à la fin de la législature.

En novembre 2019 – point d'orgue des célébrations de ce 30<sup>e</sup> anniversaire – une brochure sur le droit à la participation est distribuée aux 4100 enfants entre 10 et 12 ans scolarisés sur le territoire de la Ville de Genève. A partir du 4 novembre, une campagne d'affichage sur le droit à la participation est prévue pendant deux semaines. Enfin, les quatre Transi'CAB (anciennes cabines téléphoniques reconverties en espaces d'information de proximité) seront le point de départ d'une animation sur le droit à la participation réalisé par Terre des hommes Suisse.

#### *Sur la pétition des enfants de l'école de Peschier*

Le 11 mars 2019, la commission des pétitions s'était prononcée en faveur du classement de la pétition.

Le 24 juin dernier, les discussions en plénière semblaient corroborer cette prise de position. Raison pour laquelle deux recommandations ont été proposées par les membres du Conseil municipal, afin de tout de même récompenser les démarches entreprises par les jeunes pétitionnaires. L'une proposait que les pétitionnaires obtiennent un bon pour une partie de laser game; l'autre que les élèves obtiennent un bon dans une librairie. Mises aux voix, ces propositions ont été nettement refusées.

Au moment de voter les conclusions de la commission des pétitions, celles-ci ont été refusées par 33 oui contre 34 non, et 4 abstentions, et la pétition a été renvoyée au Conseil administratif. Si le vote a été serré, le plénum dans son ensemble était très favorable à la prise en compte des préoccupations des enfants.

Au cours des prises de parole, certains membres du délibératif ont relevé que ce n'est pas le rôle de l'instruction publique que de mettre dans les mains des élèves une arme factice, dans une aire de jeux qui mime un terrain de combats; quand bien même les jeunes pétitionnaires de l'école de Peschier ont affirmé faire la distinction entre le réel et le virtuel.

*Suites à donner*

Prenant en compte ces différentes considérations, l'exécutif de la Ville de Genève propose de poursuivre le dialogue engagé avec les enfants. Le champ des jeux collectifs qui pourraient leur être proposés sera élargi. Une collaboratrice ou un collaborateur du Service des écoles et institutions pour l'enfance va poursuivre cette concertation.

En adéquation avec le règlement du Conseil municipal, le délibératif sera informé de l'option finalement retenue.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:

*Esther Alder*